



sommaire

VIE ASSOCIATIVE

- Forums, journées du patrimoine, assemblée générale p. 2 et 3
- BIP, le feuilleton juridique continue p. 3
- Roissy : les militants relaxés p. 3

URBANISME

- Les marches franciliennes pour la défense des terres agricoles p. 4
- Entêtement sur le triangle p. 5
- Cergy-Pontoise. Le dialogue permet des améliorations avec Dassault p. 6
- Mais des terres agricoles disparaissent pour des fast-foods p. 6.

- Argenteuil : obstination dans les projets de bétonisation d'Héloïse p. 7
- Val Parisis, les choix politiques de l'aménagement du territoire, p. 7
- Beauchamp : Amazon s'implante en douce en pleine zone urbaine p. 8
- Ézanville : moins de commerces dans le nouveau projet de ZAC p. 9

EAU : S'adapter, évoluer pour une meilleure qualité de l'eau p. 10

DÉCHETS : Ça déborde en Plaine de France p. 11

TRANSITION AGRICOLE

- À la seule ferme de lait bio en Vexin, Nathalie Delahaye a besoin de tout notre soutien p. 12
- Tout comme la ferme des Millonnets en maraîchage bio dans une boucle de Seine p. 13
- De la difficulté d'installation pour les jeunes agriculteurs p. 14
- Un nouveau potager bio à Cergy p. 14

ESPACES NATURELS

- Le PNR du Vexin français fait aboutir sa charte p. 15
- Arbres fruitiers en vallée de Chauvry P. 16





Surtout éviter d'éviter et continuer comme avant

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

À Glasgow, le rideau de la COP 26 vient de tomber. La pérennité des conditions de vie décentes sur la planète est en jeu. Pour éviter d'aller au-delà de 1,5 °C de réchauffement, il faudrait organiser une baisse de la production mondiale de gaz et de pétrole de 3 % par an et de 7 % pour le charbon*. Plutôt que des décisions ambitieuses, les États multiplient les promesses autour de la « neutralité carbone » et des « marchés carbonés internationaux » dans lesquels tous les pollueurs vont se complaire. Et ici ?

Le principe « éviter, réduire, compenser » introduit dans le Code de l'environnement depuis 1976 permet surtout « d'éviter d'éviter » (ou de ne pas éviter).

À Gonesse, le gouvernement au lieu d'éviter l'urbanisation de 300 hectares cherche désespérément à justifier une gare en plein champ qui a perdu les 31 millions d'utilisateurs d'Europacity. Il empêche le démarrage du projet Carma et l'installation sur le triangle de Gonesse de néopaysannes et paysans comme Lisa et Delphine (page 14) de s'y installer.

À Taverny, les dernières terres cultivées des Écouardes résistent à un projet d'écoquartier (page 7) coincé entre autoroute A 115 et zones d'activités. Au lieu d'éviter cette destruction, la future forêt de Pierrelaye servira une fois de plus de prétexte à compensation.

À Puisseux-Pontoise, village de l'agglomération de Cergy, le maire agriculteur ne se pose pas la question d'éviter un village de restaurants (page 6) sur deux hectares de terres cultivées...

Le Bla Bla Bla de Greta Thunberg !

* "Unextractable Fossil Fuels in a 1,5 °C World", Dan Welsby, James Price, Steve Pye et al., Nature, n° 597, septembre 2021, www.nature.com

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50
contact@valdoise-environnement.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védry

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont
Val-d'Oise Environnement est membre de FNE Ile-de-France



edito



À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.
LE MARDI 23 MARS 2021,
LA COUR DE CASSATION A REJETÉ
LE POURVOI DÉPOSÉ PAR LA FAMILLE.



Notre ami Serge Muller nous a quittés cet été.

Fondateur de l'association Les Amis de la Confédération paysanne, il avait beaucoup œuvré pour le Larzac, Notre-Dame-des-Landes et participé à la première manifestation Alternatiba, à Gonesse. Il a soutenu le CPTG et VOE contre Europacity par sa présence et son aide aux fêtes des Terres de Gonesse.

Localement, il était très investi dans les actions des alterconsommateurs, que ce soit du Parisis ou des Paniers de Beau-champ. Et il était à l'origine du sympathique salon des vins bio de Beauchamp, commune où il habitait.

LES MARCHÉS DES TERRES DEVANT
L'HÔTEL DE VILLE.

Cergy-Pontoise environ- nement au forum



LE FORUM a été peu fréquenté malgré une météo favorable, en raison certainement de l'obligation de présentation du pass sanitaire. L'accueil a été bon, même si quelques échanges nous ont rappelé que « l'urgence climatique » n'est toujours pas une priorité pour certains. Des élus et des habitants sont venus échanger avec nous, mais nous pouvons regretter l'absence du président de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Le positionnement de notre association, lanceuse d'alerte et militante, première sur le territoire de l'agglomération, fait office de « poil à gratter » pour un certain nombre d'élus. Elle s'est fait connaître sur le dossier de Dassault et s'est créée pour s'opposer aux projets inutiles et consommateurs d'espaces verts et agricoles. La participation à toutes les manifestations locales contribuera à la faire mieux connaître.

CPE ■■■

Journées du patrimoine avec le PNR OPDF



L'ENTRÉE de la vallée de Chauvry dans le PNR a mobilisé les énergies. Cette intégration a été célébrée à l'occasion des Journées du patrimoine dans un lieu emblématique de la vallée de Chauvry : le pré-verger des Perruches situé à Béthémont-la-Forêt. Cette manifestation a été préparée par l'Association Les Chemins de la musique et Mémoire d'avenir. Au programme : une présentation par le pomologue Sylvain Drocourt sur le travail d'inventaire qu'il a réalisé dans toutes les nouvelles communes du parc sur les arbres fruitiers (voir article page 16), une exposition du PNR sur les vergers et la biodiversité et un concert par le Beauvaisis Brass Quintet. Rendez-vous est donné en 2022 pour un autre événement musical.

MÉMOIRE D'AVENIR ■■■



Procès : les militants contre le terminal 4 relaxés !

vie associative

LES CHARGES ont été abandonnées contre les sept personnes poursuivies au tribunal de Bobigny pour avoir manifesté sur le tarmac de Roissy.

« C'est une victoire et un message d'espoir pour tous les militants qui se mobilisent contre les grands projets imposés et climaticides ! » a déclaré Audrey Boehly, porte-parole du collectif Non au T4, en sortant du tribunal de Bobigny, vendredi 12 novembre, après avoir appris sa relaxe ainsi que celle de ses six coprévenus. Tout comme une centaine de personnes, ils avaient pénétré sur le tarmac de Roissy à l'appel d'Alternatiba, le 3 octobre 2020, pour demander l'abandon du projet d'extension de l'aéroport et une réduction du trafic aérien. Quelques mois après cette mobilisation, le gouvernement avait décidé d'abandonner le projet.

Le tribunal correctionnel a estimé que l'action des militants avait eu pour but « d'alerter » les consciences à propos du réchauffement climatique. Ces derniers ont été relaxés des poursuites d'entrave au fonction-

nement d'une plateforme aéroportuaire et le tribunal a requalifié les dégradations graves en légères, condamnant deux des prévenus à 500 euros d'amende contraventionnelle chacun pour avoir coupé le grillage d'enceinte de l'aéroport. Le tribunal a, par ailleurs, relaxé les militants qui ont refusé de se soumettre à des prélèvements ADN.



JULIEN HA©LANE

Hasard du calendrier, cette décision intervient au dernier jour de la COP 26 à Glasgow. « La justice a aujourd'hui envoyé un message important au gouvernement en lui disant qu'elle rendra des décisions qui seront conformes à la nécessité de protéger le climat », a déclaré M^e Arié Alimi, l'un des avocats des militants. À Roissy, les associations restent mobilisées contre l'arrivée d'un nouveau projet de terminal 4, une réflexion en cours selon le président du groupe ADP.

NON AU T4 ■■■



<https://m.facebook.com>

AG de l'AP3F en terre valdoisienne

LE 22 OCTOBRE S'EST tenue, à Presles, l'AG de l'Union des amis du parc naturel régional Oise-Pays de France (AP3F). Elle était destinée à saluer l'adhésion des onze nouvelles communes du nord du Val-d'Oise au PNR et à renforcer les liens entre nos associations du Val-d'Oise et de l'Oise, qui veillent au respect des objectifs de la charte.

Bernard Loup, président de VOE, et Vincent Barrailler, président de Mémoire d'avenir, ont remis en perspective les actions menées depuis longtemps en faveur de l'extension du périmètre du PNR sur les communes de la vallée de Chauvry.

En présence de Patrice Marchand, président du parc, de Sylvie Capron, directrice, d'Yves Dulmet, président du syndicat des eaux de La Thève, les échanges ont été nourris, révélant aussi les immenses enjeux des quinze prochaines années que dure la charte : la charte, document d'aménagement du territoire ; les problèmes des carrières de stockage de déchets, la délinquance environnementale en zones naturelles ; la préservation des continuités et corridors écologiques et la lutte contre l'artificialisation des sols ; les étangs de

Comelles et le programme « Ensemble sauvons la forêt de Chantilly ». La soirée s'est terminée autour d'un verre grâce à l'hospitalité de la ville de Presles que l'AP3F remercie.



GILLES SINET, PRÉSIDENT DE L'AP3F ■■■

Avenue du Parisis (BIP) le feuillet continue

Résumé de la situation

- ◆ En 2016, les Amis de la Terre Val-d'Oise, Val-d'Oise Environnement et SOS Vallée de Montmorency font un recours contre le tronçon est (de Bonneuil à Groslay) du projet de 2 x 2 voies (la réalisation du tronçon ouest de Groslay à Soisy via Deuil-la-Barre devant intervenir juste après).
- ◆ En 2018 : le tribunal administratif de Cergy donne raison aux associations.
- ◆ En 2019 : cette décision est confirmée par la cour administrative d'appel de Versailles.
- ◆ Octobre 2021 : le Conseil d'État saisi par le conseil départemental du Val-d'Oise renvoie le dossier à la cour d'appel administrative de Versailles pour une raison de pure forme (absence de visa d'un des documents du délibéré).

Le feuillet juridique continue donc...

QUESTION : pourquoi le CD 95 s'entête-t-il à réaliser ce projet obsolète, inutile, coûteux, source de nuisances, de pollution et de gaz à effet de serre ?

AMIS DE LA TERRE VAL-D'OISE ■■■





Deux ans après la marche de Gonesse à Matignon, de toute l'Île-de-France, quatre marches ont convergé vers Paris, les 9 et 10 octobre 2021.

Stop Val Béton, qui regroupait cinquante participants au départ des Chapelles-Bourbon, siège de la communauté de communes du Val Briard, à 60 km de Paris, a été accueilli à Fresnes-sur-Marne par Adenca¹. Seuls les vingt vélos ont continué jusqu'à Pantin car ce samedi-là ni le RER E ni le train ne fonctionnaient. La fanfare Improbable Bang les attendait à l'arrivée.

À Saclay, une centaine de personnes, dont un berger et ses huit moutons et un paysan sur son tracteur, ont traversé le campus ; les moutons ont lâché la marche à l'École normale, les y a-t-on inscrits ? Les opposants à la ligne 18 ont continué jusqu'à Massy, puis Malakoff, où ils ont été accueillis par le Malaqueen (lieu de vie et de savoirs partagés), puis hébergés dans un dortoir de la mairie.

Le collectif Sauvons les Yvelines parti de Thoiry, rejoint par des étudiants de Grignon, est allé jusqu'à Versailles où le parcours s'est arrêté, l'itinéraire étant déjà très long. Le lendemain, il a retrouvé celui de Saclay à Malakoff.

1. ADENCA : ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE CLAYE-SOUILLY ET SES ALENTOURS.

2. LDH : LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.



Les escargots n'avaient pas n'importe quelle salade !

DOMINIQUE DAMOUR



PARTOUT DES MILLIERS D'HECTARES de terres fertiles sont menacés par les grands projets destructeurs du Grand Paris (une gare en plein champ), des jeux Olympiques et des datas centers... Le sol vivant est détruit, alors que ces terres peuvent accroître l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France, qu'elles ont des effets positifs sur la pollution de l'air, les canicules et les inondations.

Il est urgent de garantir à tous un approvisionnement local et de qualité et d'arrêter immédiatement ces ravages, mais les décideurs continuent de détruire et de bétonner.

Face à ces destructions inacceptables, les défenseurs des terres se sont mis en route avec, pour emblème, l'escargot qui correspond au dicton « qui va doucement, va sûrement » et longtemps, avec détermination.

À Gonesse, nous étions soixante au rendez-vous dès 9 heures, quelques prises de parole d'élus et de citoyens devant la mairie avant de repartir vers l'Aire des vents, à Dugny (93), pour un pique-nique partagé qui a rassemblé cent cinquante personnes, attirées par les chants et les slogans clamés durant le parcours. Ce fut un temps d'échanges avec des élus locaux et des représentants de la LDH². On aurait aimé rester plus longtemps, mais il fallait repartir pour rejoindre le jardin d'Aubervilliers où nous attendait, avec sa fanfare, le collectif Val Bréon.

Musique dans la rue, face à la maison des Courtilières, à Pantin, sous la lumière du soleil couchant, ce fut un beau moment avant la soirée. Nous avons mesuré la préoccupation partagée en IDF et au-delà concernant la destruction des terres.

Un temps de prises de parole sans doute trop long – mais nous étions si nombreux à vouloir témoigner de nos luttes – comme le collectif Bassines non merci, venu des Deux-Sèvres, et aussi la plaine des Écouardes à Taverny, la Maladrerie, les jardins d'Aubervilliers, Val Bréon. Carma toujours présent et des élus locaux départementaux et régionaux ont réaffirmé leur soutien à notre combat.

Ce qui n'atténue pas la colère et l'incompréhension suite à la visite de Gabriel Attal, le porte-parole du gouvernement, sur le triangle et à la décision du tribunal administratif d'appel d'avancer en force malgré tous les signaux d'alerte.

Dimanche, de Pantin et de Malakoff, les marches ont convergé vers l'Hôtel de ville avec un déploiement policier stupéfiant : autant de policiers que de défenseurs des terres ! Cette pression n'a pas cessé. Pourquoi un tel déploiement policier ?

Un mouvement est né, ça fait peur

Grâce à un travail de préparation collective, la convergence des collectifs a permis ce rassemblement convivial. Cependant la colère reste vive après l'interdiction préfectorale de quitter la place de l'Hôtel-de-Ville pour se diriger vers Matignon, lieu du pouvoir et sa confirmation par le tribunal administratif.

Il a fallu inventer. La place de l'Hôtel-de-Ville s'est transformée en un tableau coloré et vivant : banderoles accrochées aux grilles, escargots, bottes de paille et musique, qu'un rideau d'uniformes bleus a tenté de cacher aux passants.

Nous pensons que la sono a franchi ce mur pour porter les paroles des agriculteurs, d'un hydrologue, des présidents de la Confédération paysanne, de FNE et de Carma, et celle de Notre affaire à tous, d'Attac, de Greenpeace et des députés du territoire.

La couverture médiatique montre que la question de la destruction des terres a bien été repérée dans sa dimension régionale.

Malgré tout nous avons tenté une percée vers Matignon, notre bel escargot déterminé est resté devant les forces de l'ordre.

Est-il arrivé à Matignon seul dans la nuit ?

CHRISTIAN EPIARD, DOMINIQUE DAMOUR, CPTG ■■■



TRIANGLE DE GONESSE : l'entêtement à bétonner

urbanisme

DIX-HUIT MOIS après l'abandon d'Europacity, le Premier ministre, Jean Castex, est venu à Gonesse, le 7 mai 2021, « confirmer que la ligne 17 du Grand Paris Express sera bien menée à son terme jusqu'au Mesnil-Amelot par la Société du Grand Paris ».

Actuellement, le chantier de la gare du triangle de Gonesse est en place sur plus de 20 hectares pour recevoir, dans quelques mois, le tunnelier, dès l'achèvement du creusement du tronçon Bonneuil-en-France-Le Bourget RER, avec la nouvelle gare Le Bourget-Aéroport.

Comme le gouvernement Hollande-Valls s'est entêté à soutenir le projet Europacity, le gouvernement Macron-Castex s'acharne à soutenir la construction de la gare du triangle de Gonesse et de la ligne 17 Nord estimée à 3 milliards d'euros (sans compter les réévaluations). Il fait l'impasse sur l'origine de la gare du triangle de Gonesse obtenue par le groupe Auchan, faisant miroiter un investissement de 3 milliards d'euros pour le mégalo projet Europacity avec ses promesses irréalistes de 10 000 emplois et de 31 millions de visiteurs. À cette locomotive de la ZAC du triangle de Gonesse devait s'adjoindre un pôle de bureaux avec 40 000 emplois prétendus, soit, selon les rapports de l'Autorité environnementale, 48 % de la fréquentation des six gares de la ligne 17 Nord. Depuis, la crise sanitaire et du transport aérien a rendu caduque le projet de terminal T4 à Roissy (devant accueillir 30 millions de passagers supplémentaires) réduisant encore les perspectives de fréquentation de la ligne 17 Nord.

Après des années de lutte, un débat public défavorable à Europacity, la prise de position du ministre Nicolas Hulot dès juillet 2017 contre « ce projet d'une autre temps », il a fallu plus de deux ans au gouvernement Macron pour annoncer, en novembre 2019, l'abandon d'Europacity, sans en tirer ensuite les conséquences au regard des enjeux de la transition écologique. Dix-huit mois plus tard, après avoir négligé le rapport demandé à Francis Rol-Tanguy et à la faveur du retournement judiciaire de la cour d'appel de Versailles, qui a donné tort aux opposants à la gare du triangle de Gonesse, invalidant les décisions des tribunaux administratifs de Cergy et de Montreuil, Jean Castex est venu confirmer son soutien total à la Société du Grand Paris et à la gare toujours égarée en plein champ, loin d'hypothétiques usagers.

Des projets retenus peu réalisables

Jean Castex a élagué dans les dix projets improbables annoncés en décembre 2020 par la présidente du conseil départemental du Val-d'Oise, entre autres une annexe de la Philharmonie de Paris ou un Conservatoire national de la presse, pour ne retenir qu'une

citée scolaire internationale de l'école au post-bac, dotée d'un internat (600 collégiens et 1 500 lycéens), un opérateur ou une administration de l'État, à désigner, et le projet Agoralim, extension du MIN de Rungis. Aucun de ces projets ne justifie le maintien d'une gare de métro sur les terres agricoles du triangle de Gonesse.

Il est irresponsable d'envisager 2 100 jeunes scolaires dans les zones de bruit des aéroports de Roissy et du Bourget, qui interdisent la construction de logements, alors que des études récentes montrent un impact du bruit sur la santé supérieur à la pollution de l'air, entraînant, notamment, du retard scolaire.

Agoralim peut-il être un projet d'avenir ?

Selon Jean Castex, le projet Agoralim comprendrait une plateforme logistique de distribution alimentaire sur des sites déjà artificialisés à proximité du triangle de Gonesse, mais aussi un projet de développement des circuits courts et de productions alimentaires locales qui pourrait se situer sur la partie sud de la ZAC du triangle de Gonesse. On peut penser qu'Agoralim s'est inspiré en partie du projet de transition écologique Carma, que le CPTG soutient depuis sa création. Aujourd'hui, Carma regroupe des porteurs de projets qui sont dans l'impossibilité de démarrer leur activité, faute d'accéder à du foncier agricole disponible. Ils ne peuvent pas attendre le début d'Agoralim, annoncé pour 2026, d'autant plus que rien n'est dit sur les moyens dont dispose Agoralim pour qu'une production alimentaire en circuits courts puisse se déployer sur le triangle de Gonesse.

Le CPTG et Carma, chacun en fonction de ses compétences, ont répondu à l'appel à idées d'Agoralim clôturé le 15 octobre. Deux ans après l'abandon d'Europacity, rien n'est réglé pour l'avenir du triangle de Gonesse. Après les Marches des terres, après les décisions du gouvernement et du tribunal, nous sommes désormais dans un contexte différent, mais qui ne fait en aucun cas faiblir la mobilisation des opposants.

BERNARD LOUP, CPTG ■ ■ ■

Quelle langue faudra-t-il utiliser pour que les vœux pieux de nos décideurs se traduisent dans la réalité ? Celui de la jeune Greta Thunberg, celui de la COP 27, puisque que la COP 21 est déjà bien oubliée, celui de Notre affaire à tous ou le langage de la justice ? Le langage des élections risque, lui, d'être une fois encore celui des promesses non tenues.



MANIFESTATION DU 20 NOVEMBRE 2020.



CHANTIER DE LA GARE EN 2021.



oui-aux-terres-de-gonesse.fr



DASSAULT CERGY-PONTOISE : une concertation a permis des améliorations



CONCERNANT l'installation de Dassault sur la plaine des Linandes, CPE¹ et VOE avaient exercé un recours gracieux auprès du maire de Cergy. En effet, elles considéraient que les impacts significatifs du projet (artificialisation des sols, biodiversité, pollution, etc.) n'étaient pas suffisamment compensés par l'entreprise et la ville de Cergy.

Par ailleurs, un comité de suivi sera créé pour suivre cette zone de biodiversité avec notamment des représentants de Cergy-Pontoise Environnement.

En conclusion, nous pouvons donc retenir que, si une concertation d'ensemble avait été mise en place dès le début du dossier réunissant associations, syndicats, habitants avec l'entreprise Dassault, une solution plus favorable à l'environnement (non-artificialisation de la plaine des Linandes) aurait pu être définie. La modernisation du site d'Argenteuil ou une installation sur une friche industrielle déjà artificialisée aurait permis aux salariés de Dassault de rester sur le Val-d'Oise, comme ils le souhaitent en très grande majorité.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Val-d'Oise Environnement et Cergy-Pontoise Environnement ont décidé de ne pas exercer de recours contentieux. Elles resteront néanmoins très attentives au suivi de ce dossier.

GWENOLA FERRAN, CPE ■ ■ ■



1. CPE : CERGY-PONTOISE ENVIRONNEMENT.

2. SCOT : SCHEMA D'ORIENTATION TERRITORIAL.

Au terme de négociations avec le maire de Cergy, les associations ont obtenu :

- ▣ 1,7 ha de plus pour la zone compensatoire réservée à la biodiversité,
- ▣ 2 ha supplémentaires consacrés à un projet d'agriculture urbaine ou à des jardins à partager, à définir avec les habitants.

Afin de les protéger dans le temps, ces nouveaux espaces naturels seront inscrits dans les documents d'urbanisme, PLU et Scot².

PUISEUX-PONTOISE : destruction de terres agricoles pour des fast-foods ?



LE CONSEIL MUNICIPAL de Puisseux-Pontoise a acté, le 29 juin, un projet d'aménagement d'un village restaurants et loisirs, sur une des dernières terres agricoles de la commune, d'environ deux hectares située derrière le restaurant Mc Donald's.

Ce projet prévoit *a minima* quatre restaurants : Burger King, Volfoni, Hippopotamus, Au bureau. Et un parking de 240 places de stationnement.

Un projet décidé par le maire sans aucune concertation !

Seuls les riverains « directs » ont été invités, le 23 septembre, pour prendre connaissance du projet ; la grande majorité des habitants de Puisseux-Pontoise et de Cergy-Saint-Christophe (logements de l'autre côté de la D14) n'en a rien su.

Un projet bloqué par la CA¹ de Cergy-Pontoise ! Jusqu'à quand ?

La CA de Cergy-Pontoise a été sollicitée par la ville de Puisseux-Pontoise pour réaliser l'ensemble des aménagements publics nécessaires à la desserte de ce village de restaurants. Après avoir inscrit ce point à son ordre du jour, elle l'a finalement retiré... jusqu'à

quand ? CPE a rencontré le vice-président à l'aménagement durable de la communauté d'agglomération, Hervé Florczak, le 23 novembre.

Un projet inutile et écocide !

Les impacts d'un tel projet sont pourtant importants, et pas seulement pour les seuls riverains :

- ▣ Nuisances sonores, soirs et week-end ;
- ▣ Difficultés de circulation : seulement trois accès au village, pour les résidents, dont un fortement encombré
- ▣ Nuisances environnementales :
 - ↳ augmentation des phénomènes d'inondation
 - ↳ limitation de la régénération des nappes phréatiques
 - ↳ encore plus de déchets sur la voie publique
 - ↳ perte de la biodiversité
 - ↳ perte du patrimoine paysager
 - ↳ pollution automobile.

Une alternative est possible, respectueuse de l'environnement et en concertation avec les habitants. CPE et un collectif d'habitants/riverains de Puisseux-Pontoise demandent le retrait de ce projet et qu'une concertation soit organisée pour que des alternatives puissent émerger : jardins familiaux, installation de jeunes paysans souhaitant faire du maraîchage, rénovation des terrains de basket et de tennis...

GWENOLA FERRAN, CPE ■ ■ ■

1. CA : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.



cerygpontoiseenvironnement@gmail.com
www.helloasso.com/associations/cergy-pontoise-environnement

Héloïse : le maire relance, les associations remontent au créneau

LES DEUX ANNÉES de « sursis à statuer » se sont terminées concernant le permis de construire du mégaplexe Héloïse (neuf salles de cinéma à 400 m du cinéma municipal, centre commercial à 400 m de l'existant, salle de spectacle privée à la place de la salle des fêtes municipale, et des tours de 150 logements, le tout en zone inondable sur l'ancienne île et dans l'ancien bras de Seine). Le maire d'Argenteuil a fait voter, le 8 septembre, par sa seule majorité, la promesse de vente du terrain au promoteur ainsi que le déclassement et la désaffectation du site. Rebaptisé « Les Promenades Argenteuil », le projet propose désormais un multiplexe cubique, au lieu du colimaçon initial, et une surface totale de planchers légèrement augmentée.

Le comité Jean-Vilar et des associations partenaires, dont VOE, se sont mobilisés à l'entrée du conseil municipal à huis clos... et ont rassemblé 250 personnes dix jours plus tard sur le site menacé. Les journaux du département ont fait largement écho à ces mobilisations. Les cinq composantes de l'opposition municipale ont toutes consacré leur tribune dans le dernier magazine municipal à la dénonciation de ce

projet absurde et destructeur. C'est maintenant l'heure des recours gracieux. **LE COMITE JEAN-VILAR** ■ ■ ■



Argenteuil, mercredi. Plus de 150 personnes avaient répondu à l'appel à manifester lancé par le comité Jean-Vilar.

95 | ARGENTEUIL. Une manifestation a eu lieu avant le conseil municipal, lors duquel a été votée la cession du site au promoteur Fimenco.

Unis « contre le bétonnage » de l'île Héloïse

TRIBUNE CHIFFRÉE

LA MUNICIPALITÉ n'a pas insisté sur la communication pour présenter le nouveau projet Cap Héloïse rebaptisé « Les Promenades Argenteuil ». Si le but était de faire changer d'avis les opposants, c'est raté. Dans une longue allocution au début du conseil municipal de mercredi le maire, Georges Malafon (LR), a présenté les contours de cette future construction sur l'île Héloïse, qui doit prendre la place des salles Jean-Vilar et Pierre-Luis. Elle comportera un cinéma de 100 places, une salle de spectacle modulable, 11 000 m² de commerces, 150 logements et 300 places de parking. Le principal changement par rapport à la version antérieure porte sur

la hauteur qui a été baissée de 5 m pour atteindre environ 80 m.
Mais avant même d'ouvrir aux contributions de ces changements, le comité Jean-Vilar a organisé une manifestation devant l'hôtel de ville avant le conseil municipal. Il s'agit d'un message d'opposition à la vente et au déclassement de la salle Jean-Vilar, inscrit à l'entrée du parc de la station.
« Ça fait cinq ans qu'on lui a dit : Neux sommes contre le bétonnage de notre île, contre la destruction de notre salle Jean-Vilar », a lancé Christophe Cauché, président du comité. Face à une salle de 150 personnes avaient répondu à l'appel à manifester. C'est une opération inédite pour une manifestation. Quel qu'il soit, ce soir, l'absence n'est pas conchie », a transféré Dominique Martini (LFI) à l'occasion de la lecture à l'assemblée plénière de la manifestation prévue le 10 septembre à 15 heures devant la salle Jean-Vilar.
« Un programme immobilier quasi pharaonique »
L'opposition municipale se montre peu convaincue par les modifications apportées.
« Passer de 40 m de hauteur à 80 m, est-ce que ça change quelque chose ? », a demandé Xavier Morin (L'écologiste). Le principal problème que sensible pour le projet d'absence est dans sa nature.
« C'est un programme immobilier qui implique de 42 000 m² de plancher en zone inondable », a répliqué Marie-Christine (DVG).

Tous redoutent que ce projet ait des conséquences néfastes. « Il est évident qu'un tel projet va venir accueillir le projet d'un aménagement déjà existant en centre-ville et dans le centre commercial Cité Suisse », estime Agnès Jean-Sabatier (DVG). Elle craint que les gens se soient habitués à aller à leur heures courses, à la brasserie pour aller dîner en ville », a précisé Xavier Morin.
Marie-Christine a aussi précisé le fait que la cession du terrain implique que le promoteur aura la maîtrise de la programmation de la future salle de spectacle. La ville pourra-t-elle à son convenance 200 jours par an, contre rémunération. « Ce qui nous gêne dans ce projet, c'est la programmation à court

terme qui va être faite », a résumé Abdelkader Harrois (Place publique), sur une position plus mesurée.
Mais qu'en pensent les habitants ? César Sharati a mis en parallèle les 4 000 votes obtenus par Georges Malafon aux élections municipales et les 9 500 signatures de la pétition contre le projet Fimenco. « Ça montre un véritable référendum », a estimé Francis Gaboussaud (PCF). Vous citez la majorité absolue. La décision du conseil de ce projet pharaonique. Les deux délibérations ont obtenu une majorité de voix, tous les membres de l'opposition ont voté contre ».

Laisse pas béton l'île Héloïse, c'est « cause toujours et laisse-moi faire ». Les COP se tiennent. Les citoyens ont bien conscience qu'il faut agir. À leur niveau, ils essayent de modifier le chemin dans lequel on nous a engagés et qui est une impasse. Car, pour ceux qui gouvernent notre État, nos villes, rien ne change. On continue comme avant.



L'aménagement du territoire est un choix politique qui impacte nos vies

LE 13 NOVEMBRE, s'est tenue une mobilisation contre une concentration exceptionnelle de projets écocide, destructeurs de terres agricoles et dangereux pour la santé sur Taverny, Saint-Leu-la-Forêt et Beauchamp.

- À Val Parisis, des élus s'obstinent :
- des terres agricoles cultivées sacrifiées à Taverny : 16 hectares à détruire pour un nouveau quartier,
- un gigantesque centre logistique, notamment pour Amazon, en bordure d'habitations de Beauchamp et de Taverny (lire dans Agora 95 page suivante),
- une piscine pharaonique à la frontière de Saint-Leu-la-Forêt/Taverny, portée par Val Parisis, labellisée JO, qui artificialise 3 hectares, implique la destruction des deux piscines de proximité et coûtera au moins 38 millions d'euros.

Point commun à ces projets, un intense « greenwashing » est pratiqué, en particulier avec le label « éco-quartier » invoqué pour justifier la destruction des terres.

La parcelle des terres agricoles et celle du site logistique (une friche industrielle déjà artificialisée) sont de taille comparable et ne sont espacées que de quelques centaines de mètres. Pourtant, plutôt que d'utiliser la parcelle déjà artificialisée pour les logements, les élus y implantent un site logistique et vont détrui-

re les terres agricoles pour le logement : quelle occasion manquée !

S'agissant des terres agricoles, la municipalité actuelle de Taverny se cache aussi derrière le PLU de 2005, qui avait qualifié cette zone « à urbaniser ». Or depuis 2005, avec le GIEC¹, l'urgence climatique et la nécessité de limiter l'artificialisation des sols se sont imposées comme des priorités.

La mobilisation du 13 novembre contre ces trois projets, organisée par les associations de Taverny, Beauchamp et Saint-Leu-la-Forêt, soutenus par d'autres collectifs du Val Parisis, a associé une vingtaine d'organisations : dont VOE, FNE Ile-de-France, Stop Amazon, Saccage 2024, Non au Terminal T4, les Jeunes pour le climat, Alternatiba, et la Confédération des commerçants de France. Le président de cette dernière était présent, tout comme cinq conseillers régionaux et un conseiller départemental. Cette large coalition lancée le 13 novembre est un appel aux élus franciliens pour d'autres choix d'aménagement : mieux penser l'exploitation des friches et la localisation des logements et des équipements, prendre en compte l'impact sur la santé, limiter au maximum l'artificialisation des sols et sanctuariser les terres agricoles nourricières.

CHANGEONS D'ÈRE À TAVERNY, LES AMIS DES CÈDRES DE SAINT-LEU, BARDE, TAVERNY-SUR-TERRE, SAUVOX ■ ■ ■



CHANGEONS D'ÈRE À TAVERNY

1. GIEC : GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT.



BEAUCHAMP : les implantations Amazon toujours aussi peu transparentes

À Beauchamp, à la frontière de Taverny, un gigantesque site logistique est implanté en bordure d'habitations, notamment pour Amazon.

SUR UNE PARCELLE à la frontière de Taverny, rue de Saint-Prix, à Beauchamp, s'implante un énorme site logistique. Il s'agit du projet « Vectura » sur l'ex-parcelle 3M.

Il est situé en proximité directe de deux zones résidentielles : la première au nord/nord-est du site. La seconde au sud/sud-est, où on trouve un stade, un centre omnisports, un centre aéré, une maternelle, un futur groupe scolaire.

Il aura des effets notables sur l'environnement et sur la santé publique. Comme cette opération n'est pas sans risque, elle a également fait l'objet d'un « avis à consultation publique » au titre des ICPE¹.

Il y est prévu une plateforme Amazon pour le dernier kilomètre. C'est un des premiers sites Amazon d'envergure en France qui soit implanté en bordure directe d'habitations et d'un bois. Ce projet a le soutien des majorités municipales de Beauchamp et de Taverny.

Beaucoup de nuisances sont à prévoir

Plus de 550 poids lourds circuleront chaque jour, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, ainsi que des milliers de passages de camionnettes et de véhicules légers.

Des nuisances liées à une très forte augmentation du trafic routier sont donc à craindre, du fait du fonctionnement permanent de l'activité. Il est indispensable de refaire des études réelles sur le trafic routier en connaissance désormais des activités développées sur ce site.

▮ Nuisances liées aux bruits

Pour les nuisances liées aux bruits des moteurs, aux alarmes de recul des camions, il est nécessaire de mettre des capteurs de bruit autour du site, de refaire des études incluant les décibels des moteurs, du frottement des pneus et également des alarmes de recul sur les engins et camions. Et définir des mesures d'évitement et de réduction adaptées.

▮ Pollution de l'air

Pour lutter contre les particules fines, le CO₂, les odeurs dues au gazole, à l'essence, toutes les émis-

sions et rejets dans l'air de gaz à effet de serre, les collectifs demandent des capteurs de pollution de la qualité de l'air autour du site, pour analyser et définir des mesures d'évitement et de réduction adaptées.

▮ Pollution lumineuse

Le site est massivement éclairé la nuit. Les lumières doivent être prévues pour ne pas être orientées vers les riverains et les bois, car elles mettraient en danger des espèces locales.

▮ Insécurité

L'envahissement des rues du quartier par les camionnettes de livraisons utilisant le GPS pour gagner quelques minutes, via un raccourci, va créer une réelle insécurité pour les vélos, les piétons et les autres véhicules.

Alors que les incendies d'entrepôts défrayent la chronique, il s'agit ici de risques d'incendie du fait de la proximité des habitations. Le stockage de matières combustibles diverses et la combustion de produits représentent un danger pour la population.

Ouverture du bois au public

Le bois Barrachin est un bois situé sur cette même parcelle. Jusqu'à présent fermé et privé, il va être ouvert à la population. Dernier écran de protection contre la pollution, dernière zone de biodiversité réduite sans fin. Des dizaines d'arbres sont et seront coupés pour le projet d'ouverture en juin 2022 et pour un projet de piste cyclable. Il devient aussi un argument environnemental, du *greenwashing* relayé par les médias municipaux, qui masque l'énormité des dégâts du nouveau site logistique qui le jouxte.

Impacts sur le milieu naturel

Ce projet a de forts impacts sur la biodiversité, avec une perturbation sur la faune et la flore. Une espèce déterminante Znieff² pour la région Ile-de-France a été identifiée. Il s'agit du Corynéphore blanchâtre. La réhabilitation de la voirie risque de l'impacter. Deux espèces de chauves-souris quasi menacées en Île-de-France, la pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*, et la pipistrelle de Nathusius, *Pipistrellus nathusii*, et deux espèces de reptiles, le lézard des murailles, *Podarcis muralis*, et le lézard vert, *Lacerta bilineata*, ont été réévaluées.

Les collectifs Sauvox de Beauchamp, Barde et Changeons d'ère à Taverny luttent contre ce projet. Val-d'Oise environnement leur apporte son soutien. Ensemble ces collectifs et associations appellent les collectivités à mieux choisir les activités qu'elles implantent sur ces parcelles.

SAUVOX DE BEAUCHAMP, BARDE, CHANGEONS D'ÈRE À TAVERNY



LE CHANTIER LUCIA.



CAMIONNETTES AMAZON.

1. ICPE : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT.

2. ZNIEFF : ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE.



ÉZANVILLE : ZAC rénovée et moins de commerces

urbanisme

APRÈS LA FERMETURE du Castorama, la rénovation de la zone commerciale d'Ézanville ne peut plus attendre. Elle est de la responsabilité de l'agglomération Plaine Vallée et des communes d'Ézanville et de Moisselles.

En 2016, la presse a annoncé un projet ambitieux avec extension de la ZAC sur la commune voisine, Moisselles, un doublement des surfaces commerciales, une ferme sur les toits. (Lire article Agora 95 n° 35 de novembre 2016).

C'était le temps d'Europacity, à Gonesse, et du Village des marques, à Groslay. Les associations locales et Val-d'Oise environnement ont pu rencontrer le promoteur, lui exprimer leurs critiques du projet, lui dire qu'en Plaine de France une ferme c'est sur des vrais sols et pas sur les toits. Sans pouvoir donner plus de détails, il n'a plus été question de ce projet.

En 2021, plus raisonnable, l'agglomération vient de lancer une concertation sur un projet qui reste dans l'emprise de la ZAC actuelle, augmente la surface de plancher, mais réduit les surfaces commerciales, pré-

voit des surfaces à destination de PME-PMI apportant ainsi une diversification des métiers. Avant l'organisation, le 19 octobre, d'une réunion publique très suivie, l'agglomération a présenté ses intentions aux différents acteurs économiques et aux représentants de Val-d'Oise Environnement.

Point critique : une zone de restaurants qui risque de fragiliser le maintien des restaurants dans les centres-villes voisins. Pour les associations, cette rénovation doit prendre plus en considération son insertion dans le territoire et, en particulier, les vingt-trois boutiques de pied d'immeubles du quartier de la gare de Domont à la recherche de leurs commerçants ainsi que le projet d'une zone artisanale d'Attainville sur des terres agricoles, dont l'évitement devrait être envisagé.

BERNARD LOUP, VOE ■ ■ ■



EXTRAIT DE CA PLAINE ET VALLEE

La méthanisation de plus en plus en question

energie

À L'INITIATIVE de la municipalité et de l'association Le Mesnil-Aubry, bien vivre au village, s'est tenue, le 25 juin, une réunion publique sur le projet d'implantation d'un méthaniseur agricole porté par un groupe d'agriculteurs. Les habitants, la maire de la commune, mais aussi les maires d'Attainville, d'Ézanville et d'Écouen, la conseillère départementale, les présidents de l'association locale et de Val-d'Oise Environnement ont exprimé un refus unanime.

Sans être officiellement abandonné, le projet, depuis cette réunion, semble être en attente et pourrait suivre la même voie que le projet d'Attainville dont l'instruction du permis de construire n'a pas été menée à son terme.

Au Perchay, en juin 2021, une unité de méthanisation était en projet. Le maire s'en est inquiété auprès de ses collègues et conseillers municipaux posant l'ensemble des termes du problème tant du point de vue économique, de rentabilité et surtout d'environnement et de risque de pollution. VOE soutiendra l'opposition au projet du Perchay, dans le Vexin.

Il est question d'un quatrième projet de méthaniseur agricole à Boissy-l'Aillierie. C'est avec les mêmes principes que VOE prendra position.

Les agriculteurs céréaliers du Vexin se posent aussi beaucoup de questions car ils voient disparaître dans cette approche industrielle le cœur même de leur métier.

Contrairement à ce qui est dit, les projets de méthanisation agricole ne reposent pas sur le traitement de déchets agricoles, mais sur des cultures dédiées (maïs, seigle, végétaux à haute teneur méthanogène...). Les déchets organiques existent dans le Val-d'Oise. Ils représentent 30 % de notre poubelle qui vont dans les incinérateurs et qui doivent être collectés séparément d'ici à la fin 2023. Il est temps de préparer l'organisation de cette collecte et la création des installations de traitement (compostage ou méthanisation) en concertation avec la profession agricole pour un retour au sol de la matière organique.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■ ■ ■

Outre que les exploitations de méthaniseurs sont adossées à de grosses structures agricoles, qu'elles sont sous perfusion d'argent public (le nôtre alors que les citoyens ont rarement la possibilité de donner leur avis sur les implantations), les méthaniseurs ne font pas l'objet des contrôles nécessaires de l'État en aval du projet. Très souvent, le projet est lancé avec 10 000 t de CIVE, ce qui évite l'enquête publique et n'est du ressort que du préfet. Ensuite, une fois l'installation faite, on demande à agrandir le projet. Il y a alors enquête. Mais l'installation existe déjà et elle est coûteuse. Pour la rentabiliser, il faut l'agrandissement. On est en train de transformer les paysans en industriels de l'énergie et nos champs de production alimentaire en champs à usage industriel ainsi qu'il en a été, à une époque, pour les biocarburants.



Une nécessaire adaptation et évolution de tous les acteurs pour améliorer la qualité des eaux

Après ceux tenus en Essonne, en Seine-et-Marne et en Hauts-de-Seine avec le groupe thématique Eau de FNE Ile-de-France, VOE a organisé un colloque sur l'eau le 8 octobre, à Domont.

Un colloque régional conclura les 17 et 18 février 2022, à l'Hôtel de ville de Paris, ces démarches sur le thème : la ressource en eau de l'Ile-de-France dans un contexte de dérèglement climatique.



1. SDAGE : SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DES EAUX.

2. SIAH : SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE.

3. ASSARS : ASSOCIATION SARCELLOISE DE SAUVEGARDE ET D'AMENAGEMENT DES RIVIÈRES ET DES SITES.

4. GEMAPI : GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS.

5. SMBO : SYNDICAT MIXTE DES BERGES DE L'OISE.

APRÈS DEUX ANNULATIONS dues à la pandémie, le séminaire eau organisé par VOE, en liaison avec FNE Ile-de-France, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau, a pu enfin avoir lieu. Des associations environnementales et une cinquantaine de représentants des collectivités territoriales se sont réunies à Domont, dans la salle des fêtes mise à disposition par la ville.

FNE Ile-de-France a présenté le futur Sdage¹ 2022-2027 et exposé les raisons de l'avis favorable malgré certaines réserves. En effet, les objectifs à atteindre sur la qualité des masses d'eau en termes de pesticides et de nitrates seront difficilement atteignables car il faudrait un changement radical des pratiques agricoles pour faire baisser significativement leur concentration dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Cela est totalement en accord avec les scénarii présentés dans l'exposé d'Arceau Idf*.

L'association a exposé les travaux des chercheurs du Piren-Seine en se focalisant sur les prévisions d'évolution de la pollution des masses d'eau en nitrates d'ici à 2050 en fonction de trois scénarii de pratiques agricoles. Cet exposé a d'emblée impressionné l'assistance et servi de référence vis-à-vis de la responsabilité de notre société et de notre économie pour le futur de notre ressource.

Une réussite et des questions

Ensuite, quatre ateliers ont échangé et débattu de façon constructive sur les deux thématiques de la préservation des milieux humides et de la qualité des eaux. Les expériences diverses et les réflexions en ont été rapportées à l'assemblée.

assemblée.

En fin de matinée, le SIAH² a présenté une cartographie des zones humides du Val-d'Oise et insisté sur le faible ratio de surfaces de zones humides par rapport à la surface totale du Val-d'Oise. De plus, elles sont trop petites pour être protégées par la réglementation. Le cas concret de restauration du Petit Rosne à Sarcelles, dans le cadre du SAGE du Croult, exposé par l'ASSARS³, a conclu la matinée.

Pendant l'après-midi, la préfecture a d'abord exposé la compétence Gemapi⁴ dans le Val-d'Oise. : trois ex-

***Arceau IDF (association recherche collectivités dans le domaine de l'eau) a été créée en 2013 par les grandes collectivités de la Région et par des laboratoires de recherche. C'est un lieu de débats et de lien entre les scientifiques, les praticiens et les élus.**

posés ont permis de présenter des travaux : tout d'abord, l'aspect Gema par le SMBO⁵, ensuite l'aspect prévention des inondations (PI) par l'Entente-Oise-Aisne ; enfin, la remarquable réalisation d'une zone multifonctionnelle de 12 ha par le SIAH alliant capacité d'expansion de crues protégeant le quartier du Gignois, à Gonesse, et restauration du cours du Croult et une zone humide générée par les bassins de stockage. Elle sert de plus d'outil pédagogique et de sensibilisation à la nature pour les écoles comme pour les habitants qui s'y aèrent.



Que conclure de ce colloque ?

Le but premier était de permettre un dialogue entre les différents acteurs de l'eau. Collectivités territoriales, institutionnels et associations ont répondu présents et ont ainsi permis un dialogue très constructif.

Les agriculteurs ont été les grands absents. La profession se maintient encore dans le déni et se retranche sur l'argument de l'*agri-bashing*. Les intervenants ont insisté sur le fait que seul le dialogue permettra une évolution progressive de la profession vers de meilleures pratiques.

La complexité du partage de responsabilités et compétences entre les différents acteurs d'une même problématique ou d'une même zone ne facilite pas la mise en œuvre d'actions communes.

Il nous faut également procéder à une autocritique. Nous devons nous adapter à l'évolution des structures des décideurs. Ainsi, en application de la loi Gemapi, les compétences des communes vont être progressivement transférées aux communautés de communes en matière d'eau et d'assainissement. Les associations doivent s'adapter aussi, et si nécessaire, et se regrouper en collectifs pour devenir un acteur de concertation et un partenaire représentatif et compétent.

IASEF ■ ■ ■

Les éléments de présentation du colloque sont disponibles sur le site Internet de VOE en page d'accueil.

Les déchets inertes débordent sur la Plaine de France

déchets



L'EMPLACEMENT DU PROJET DE STADE ÉQUESTRE À FONTENAY-EN-PARISIS.

VOE

CES CHANTIERS, du réseau des lignes de métro Grand Paris Express ou autres sont l'objet de projets d'Isdi et de modifications du paysage sans souci des terres agricoles impactées.

Successivement trois projets d'Isdi¹, localisés dans trois communes voisines de la Plaine de France, ont été mis en consultation publique : à Fontenay-en-Parisis, Bouqueval et Puiseux-en-France. Un seul point commun à ces trois projets, leur emprise sur des terres agricoles. Après étude des dossiers, VOE a eu trois positions différentes.

Les Isdi de Bouqueval et de Puiseux-en-France sont situées sur un vallon et ont pour finalité de remodeler le vallon et de remettre le site en culture après le chantier. En raison de certaines insuffisances dans le dossier de l'Isdi de Bouqueval, VOE a émis un avis défavorable, mais compte tenu de l'acceptabilité par les habitants, nous n'avons pas contesté au tribunal administratif l'autorisation délivrée par la préfecture.

L'Isdi de Puiseux-en-France est une extension d'une Isdi en exploitation depuis 2014. Nous avons tenu compte de cette première tranche dont l'essentiel du site a été remis en culture avec une amélioration des rendements dès la première année et la création en talus d'une zone de biodiversité le long du vallon, en bordure d'un chemin de randonnée. Durant les années d'exploitation, un comité de suivi a fonctionné et a pu assurer les relations nécessaires entre les riverains et l'exploitant sans difficulté notable. En 2013, sollicitée par des riverains, VOE avait émis un avis défavorable et avait obtenu une réduction de l'emprise du projet sur la partie la plus proche des habitations. Après avoir constaté la bonne réalisation de la première tran-

che, VOE a émis un avis favorable, mais n'hésitera pas à intervenir auprès de l'exploitant dans le cas où il n'assurerait pas l'acceptabilité du chantier dans sa partie proche des habitations.

L'Isdi de Fontenay-en-Parisis, d'une emprise de 17 hectares est situé sur un point haut de la commune, proche de la Francilienne. Elle consiste à faire une butte de déchets inertes de plus de 14 m de haut pour ensuite construire un stade équestre pour des événements du sport hippique, avec un grand parking destiné aux spectateurs. Le PLU de la commune date de 2006 et n'a toujours pas été mis en conformité avec le Sdrif² voté en 2013. Le PLU en vigueur ne permettait pas l'installation de l'Isdi ni du stade équestre. Au lieu de procéder à la révision nécessaire du PLU, le maire a décidé de ne faire qu'une modification du PLU pour permettre l'implantation de l'Isdi et du stade équestre.

Lors de l'enquête publique en 2019, la commissaire enquêteuse a émis un avis défavorable à l'enquête publique de modification du PLU et la préfecture a rejeté la première tentative de création de l'Isdi. Après une modification à la marge du projet d'Isdi par l'entreprise, le maire a fait voter la modification du PLU en passant outre l'avis défavorable de la commissaire enquêteuse.

À notre grand étonnement, le préfet du Val-d'Oise a signé l'autorisation d'exploiter l'Isdi. VOE, ainsi que les associations Iasef* et ASA* ont contesté au tribunal administratif de Cergy à la fois la modification du PLU et l'autorisation préfectorale. L'imminence des travaux a conduit les associations à saisir le tribunal des référés de Cergy (audience du 28 octobre) pour stopper les travaux.

BERNARD LOUP, VOE ■ ■ ■

Les chantiers du Grand Paris Express et du BTP en Ile-de-France entraînent un accroissement du volume de déchets inertes à stocker. Tous les espaces naturels sont sollicités et les projets de bétonnisation les accompagnent.

1. ISDI : INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES.

2. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE

*** IASEF : INITIATIVE ET ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE LA FORÊT.**

*** ASA : ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (LIRE AGORA N° 43).**



agriculture
en transition

Nathalie Delahaye, seule à la tête de l'unique ferme de lait bio du Val-d'Oise

Nathalie Delahaye se positionne comme une « historique » : elle est la quatrième génération. On sent de la fierté dans cette affirmation-là. En 2016, elle a fait le choix de passer sa production de lait en bio. On imagine les difficultés avec la pandémie qui s'est glissée dans cette période-là. Elle a de l'énergie : membre du conseil municipal, de la FDSEA, elle participe aux commissions agriculture et environnement du PNR du Vexin français ainsi qu'aux animations proposées. Elle participe régulièrement aux réunions Biolait et Biocert...



EARL VEXIN POIRIER

1. GAB : GROUPEMENT D'AGRICULTEURS BIOLOGIQUES.

La vente à la ferme se fait le samedi de 16 h à 18 h ; elle vend aussi par le circuit court Bio tout court (Internet) et la ferme participe aux animations du PNR du Vexin.
earl-du-gros-poirier-business.site
earl-du-gros-poirier@orange.fr
 06 83 16 89 35

Rencontre avec Nathalie Delahaye, le jour de la vente aux particuliers, un samedi après-midi donc.



VOE

Comment vous est venue l'envie ou l'idée de passer du conventionnel au bio ?

Je suis tombée dans la marmite étant petite [Elle en a tiré la même énergie que le célèbre personnage de Goscinny-Uderzo parce qu'elle gère seule la ferme, avec un petit coup de main d'un de ses frères et le soutien moral de la famille]. Dès l'âge de cinq ans, je voulais m'occuper des vaches, c'est viral pour moi.

Mon passage en bio est le fait du hasard. En 2015, il y a eu la grosse crise laitière. À l'époque, je produisais pour Lactalis et les prix étaient plus que bas. Passionnée comme je l'étais, je ne me retrouvais pas dans mon travail. Je ne trouvais plus la force de me lever le matin. Rien n'avait plus de sens.

Un jour, lors d'une réunion au PNR du Vexin, un technicien agricole s'est aperçu que je perdais pied et que je n'étais plus investie, que je n'écoutais plus la réunion. Il est passé dans la semaine qui suivait, on a discuté et il m'a demandé pourquoi je n'avais pas réfléchi à « passer en bio », d'autant que cela faisait plus de vingt ans qu'on gérait les prairies en zéro fertilisation.

Et il m'a proposé de rencontrer quelqu'un du GAB¹. Je ne savais pas ce que c'était. On n'en parlait pas, on ne savait pas comment se renseigner ni à qui s'adresser.

Mon passage en bio, je ne l'ai pas fait toute seule : je l'ai fait en concertation avec mes frères [tout le monde travaille dans la filière agricole dans la famille] et mes parents.

Pour moi, cela a été le moyen de sauver l'exploitation. Ensuite, Biolait a accepté de me prendre en producteur laitier, parce qu'il ne suffit pas de produire, il faut le vendre, le lait.

Est-ce qu'on vit mieux en bio aujourd'hui ?

Mon revenu principal provient du lait : sur 120 ha, 90 sont en herbes, il y a très peu de cultures. Aujourd'hui, en cultures céréalières, on s'en sort mieux en étant en bio qu'en conventionnel et en changeant peu de choses à notre manière de travailler.

Par rapport aux quotas laitiers, ce ne sont pas tant les quotas qui sont le problème. On nous a demandé de produire plus de lait bio parce qu'il y avait une demande. Or les consommateurs ne suivent pas. Le consommateur, il ne joue pas trop le jeu, il ne veut plus de phyto, plus d'engrais, il veut du naturel, mais il trouve que c'est cher,



PNR VEXIN FRANÇAIS

alors que, pour nous, ce n'est pas assez cher, vu la somme de travail qu'on doit fournir derrière.

Aujourd'hui, on développe un peu la vente sur place. Mon grand-père me disait de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier pour éviter l'omelette. Donc, on fait de la vente à la ferme : du lait cru, des yaourts, des œufs, des lentilles, des pois chiche, du quinoa, de l'huile de colza, de tournesol, de cameline, du jus de pomme, du cidre, des farines, du miel et des produits des producteurs du Vexin. Comme on est partenaire d'un moulin et de la coopérative Biocer, le blé et l'avoine sont vendus directement à la coopérative (ce qui représente 10 ha de blé et 3 ha d'avoine)

NATHALIE DELAHAYE ■ ■ ■

Là-dessus, les premiers acheteurs sont arrivés. Ils venaient aussi bien du centre Val-d'Oise que de Grisy, ou de plus loin dans le Vexin.

À la ferme des Millonets, c'est toujours émerveillement et apprentissage

agriculture
en transition

C'EST EN 2004, suite à un bilan de compétence, que je décide de consacrer ma vie active à produire des légumes. En effet, nous avons emménagé dans une ancienne ferme dans la banlieue de Cergy et, disposant d'un grand jardin, je m'étais attelée à nourrir ma famille avec le potager ; observant que mes enfants appréciaient les légumes cultivés sous leurs yeux, j'ai décidé d'en faire profiter d'autres personnes. J'étais loin d'imaginer où cela me mènerait.

Après un premier stage chez un maraîcher, je fus convaincue que ma place était dans les champs. J'ai donc obtenu mon inscription pour la prochaine session de BPREA (brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole).

À l'époque, il était inconcevable qu'une femme de quarante-deux ans, non issue du milieu agricole (NIMA), réussisse à trouver des terres et devienne cheffe d'« exploitation ».

Or, dès le mois de mars 2005, une annonce de la Safer semble me tendre les bras : une ferme à vendre dans le Vexin, avec beaucoup de bâtiments et 11 ha. Mon mari bondit sur l'occasion de changer de vie et projette de rénover les bâtiments pour développer deux gîtes. Et me voilà face à des prairies un peu abandonnées. Le matériel est acheté d'occasion à un vieux maraîcher en retraite qui se sépare de tout son matériel.

Je ne suis pas seule : une jeune associée partage une partie de l'aventure jusqu'en 2012. Elle n'a pas plus d'expérience que moi, mais en a une en gestion et le recul nécessaire pour prendre les bonnes décisions.

Des premiers pas enthousiasmants...

La première année nous trouve très étonnées de récolter des légumes aussi bons. Les conditions sont difficiles : les terres sont très calcaires, très en pente, tout est à construire : monter les serres, installer tout le système d'irrigation, planifier la production, comprendre notre sol, apprivoiser les outils...

Heureusement, le mouvement des Amap est en plein essor : dès juin 2006, nous produisons pour un petit groupe de quatorze familles très motivées et at-

tionnées. Dès le mois de septembre, les récoltes étant là, le groupe grossit jusqu'à quarante parts à fournir. Cela ne suffit pas à nos investissements et notre volonté de trouver une rémunération à ce travail épuisant. Très vite, un autre groupe Amap se constitue autour de nous.



SOPHIE DUPLAY

...et la rencontre des premiers soucis

Nous avons essayé des saisons pluvieuses, affronté des armées de limaces, cassé des outils, pleuré devant des récoltes perdues par un gel très précoce ou un manque d'eau suite à une panne de pompe au mauvais moment, désherbé tant et plus pour sauver les carottes indispensables aux paniers d'hiver, appris à observer, à gérer, à prévoir, à communiquer, à faire la sieste, à trouver les gestes qui font mal et à les contourner...

Et, toujours, espérer une belle saison

Quinze ans après les premiers légumes, l'émerveillement reste le même devant une goutte de rosée sur une feuille de chou, le goût sucré d'un radis noir ou l'obstination d'une chenille à dévorer nos légumes. Et je ne pense pas qu'un robot ou un drone pourra nous apporter quoi que ce soit.

Merci aux amapiens de nous permettre de continuer ce métier passionnant. Ce projet n'existerait pas si mon mari Rémi n'avait pas accepté de changer de vie lui aussi et de me soutenir au quotidien ; il a, en plus des gîtes, développé une activité de boulangerie dans le fournil de la ferme qui n'attendait que lui pour cuire des pains au levain pour les amapiens.

On dit souvent que lorsque l'on ne vient pas du milieu agricole, il est difficile de créer une activité paysanne. Ce témoignage démontre l'inverse. Souhaitons que ce ne soit pas une exception. Et si Sophie Duplay nous disait son découragement ne pas être suffisamment accompagnée par les aides (entre autres, la nouvelle PAC toujours plus favorable aux grosses structures et aux céréaliers ; lire les critiques de la Confédération paysanne dans le prochain Liaison de novembre) elle compte sur la prise de conscience, telle celle des amapiens, pour inverser la vapeur.

les projets à venir sont

- ➔ de multiplier les graines de nos futurs légumes (semences paysannes) en partageant avec les collègues pour élargir le panel des variétés
- ➔ d'introduire des animaux sur la ferme pour avoir notre propre fumure et boucler la boucle
- ➔ d'utiliser des outils de plus en plus légers pour s'affranchir de la mécanisation à outrance qui capture nos revenus et nous aliène.

SOPHIE DUPLAY ■ ■ ■

Contact : laferme
desmillonets@yahoo.fr



Le prix des terres en Ile-de-France empêche les installations de jeunes agriculteurs*

Lisa Luchier souhaitait monter un projet plutôt dans le PNR Oise-Pays de France. Pour les raisons qu'elle explique dans cet article, son projet est en train d'aboutir en centre Val-d'Oise. Dans le prochain Agora 95, elle nous développera plus précisément cette conversion.

LE PLESSIS-BOUCHARD

Plantes médicinales : Lisa accomplit son rêve d'agricultrice

Installée à Maifères, dans l'Oise, Lisa Luchier, 36 ans, a fait passer son projet d'agriculture à plein temps. Elle va lancer en janvier son projet de plantes médicinales en diversifiant son activité agricole avec la plantation de...

Plus de 100 artisans (bâti-mentiers, artisans, 7 000 artisans) ont rejoint, dès le début de la crise de l'économie de France, comme la semaine...
C'est un projet, la culture de...
de France, une autre manière...
projet, proposé par l'Agence...
des espaces ruraux de la Région...
de France, les services de...
l'agriculture proposent un...
projet de développement...
d'être une agriculture de...
et de méditerranée. Les...
de France, il faut plus de...

Une citadine reconverte



ARTICLE DE LA GAZETTE DU 3 NOVEMBRE 2021.

POURQUOI ne voit-on pas plus de maraîchers s'installer dans notre département urbain et rempli de consommateurs ?

Pour savoir si du foncier agricole est disponible, le premier réflexe est de chercher dans les annonces de la Safer. Les chambres d'agriculture mettent à disposition un répertoire des départs et installations (le RDI) où elles proposent de mettre une annonce à qui cherche du foncier ou une ferme à reprendre ainsi qu'à ceux qui veulent céder.

Et là, on constate qu'il n'y a quasiment aucun mouvement dans le département ; dans la région, déjà peu, mais dans le département, rien. La cause ? les exploi-

tations du Val-d'Oise ne sont pas très grandes. Elles ont globalement résisté aux agrandissements qu'on connaît en régions, donc leur rentabilité est mise à l'épreuve bien souvent. Les familles agricoles ne peuvent plus se permettre de perdre de la surface en vendant quelques parcelles pour des installations de maraîchers, par exemple.

Si, malgré tout, on a la chance de trouver une annonce, on risque

d'être confronté à un ennemi de taille : le prix. Les prix des terres sont suivis par département par un « barème de la valeur vénale moyenne des terres agricoles », qui est publié chaque année par décision du ministre chargé de l'agriculture. Et on voit bien dans notre région et particulièrement dans notre département, que les prix grimpent à cause de la spéculation foncière.

C'est là qu'une association comme Terre de liens peut s'avérer salvatrice. Elle vous propose d'investir à votre place, mais faut-il encore que les prix soient en adéquation avec une rentabilité attendue d'une exploitation agricole.

La Safer a mis en place un portage financier qui pourrait aider les plus jeunes à différer cet investissement trop important. Encore faut-il pouvoir y prétendre, même quand on est enfant d'agriculteur.

Le prix est trop élevé, qu'on parle de l'accès aux néo-paysans ou aux descendants de nos agriculteurs actuels.

LISA LUCHIER ■ ■ ■

* Comme vous avez pu le constater dans le dernier numéro et dans celui-ci, les jeunes agriculteurs sont surtout des jeunes agricultrices. Un poète disait que la femme est l'avenir de l'homme. Sera-t-elle l'avenir de l'agriculture de demain ?

Une nouvelle ferme à Cergy : le « potager label vie » de Delphine Tavernier

IL N'Y A PAS que des mauvaises nouvelles ! Celle-ci est le symbole de ce qu'il est possible de faire sur une friche agricole, autre chose que des fast-foods* ou autres projets régressifs et inutiles.

et des merlons partiellement déblayés. C'était une étape indispensable mais assez coûteuse de remise en état du sol.

Delphine Tavernier a fait le choix de la traction animale pour réaliser ces travaux : deux équipages de chevaux et leurs guides ont tracté les outils de débroussaillage et de labour pendant deux jours. Les chevaux ont été particulièrement bien adaptés à ce terrain difficile. Leurs pas légers ont permis de conserver un sol aéré et de perturber le moins possible la biodiversité du lieu. Cela a été aussi une occasion unique de soutenir la traction animale qui a disparu des pratiques agricoles au fil des années.

Un chantier participatif a été lancé les 27 et 28 octobre ainsi qu'une cagnotte pour aider au financement.

Ils ont été nombreux à venir l'aider physiquement et financièrement.

GWENOLA FERRAN, CPE ■ ■ ■



La municipalité de Cergy a opté pour un projet de ferme urbaine, permettant de manger sainement en prenant soin de la terre, et de tisser du lien entre la « ville » et l'agriculture. L'ancien terrain de foot de Cergy Village, situé sur les bords de l'Oise et délaissé depuis de nombreuses années, va donc faire place à une ferme agroécologique urbaine d'1,3 ha, inspirée de la permaculture, qui proposera des légumes frais diversifiés aux habitants de Cergy-Pontoise.

Avant la mise en culture, le terrain jalonné de tranchées et envahi d'herbes sauvages a dû être préparé

* Lire page 6.



PNR Vexin français : finalisation d'un premier projet de charte pour la fin 2021

espaces naturels

DEPUIS 2016, le Syndicat mixte du parc mène une réflexion avec ses partenaires pour accompagner l'élaboration du nouveau projet de territoire qui se traduira par une nouvelle charte, la troisième depuis le classement du territoire en parc naturel régional en 1995. Ce moment est l'occasion de questionner les fondements du parc, en particulier sa limite géographique ou son mode d'intervention, mais aussi de déterminer les grands objectifs qu'il se fixe à l'horizon 2040.

En ce qui concerne la limite géographique du futur parc, la Région Île-de-France a proposé, en 2019, un nouveau périmètre d'étude, comprenant notamment neuf nouvelles communes dans les Yvelines : Limetz-Villez, Bennecourt, Freneuse, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rolleboise, Hardricourt et Triel-sur-Seine. Des arbitrages auront lieu dans les mois à venir en lien avec la proposition de ces communes au classement (partiel ou total).

Du côté des idées, le parc a lancé une grande concertation, en 2020, avec des temps dédiés pour diffuser

☒ Quelles solutions pour travailler à l'objectif de « zéro artificialisation nette » ?

☒ Comment envisager l'agriculture de demain dans le Vexin et quelle est la place du parc sur cette question ?

☒ Comment concilier les objectifs énergétiques et la protection du patrimoine ?

☒ Faut-il faire évoluer le système de participation des acteurs du territoire dans la vie quotidienne du parc ?

Depuis, l'équipe du parc a repris cette riche matière pour rédiger la charte sous la forme d'un nouveau projet, se voulant être un condensé des attentes des signataires de la charte et des partenaires du parc. En voici les quatre principaux piliers (sous réserve de modifications) :



DÉFI N°1 : RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS

- O1 - S'engager, partager et construire ensemble pour la vitalité du projet de territoire
- O2 - Favoriser la compréhension des enjeux du territoire
- O3 - Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des habitants par le lien social et culturel

DÉFI N°2 : PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES

- O4 - Reconquérir l'ambition de qualité des paysages en faisant de la transition écologique un facteur de confortement de leur identité
- O5 - Maintenir et restaurer la biodiversité
- O6 - Concilier utilisation des ressources naturelles et préservation des milieux et du cadre de vie
- O7 - Préserver, valoriser et faire connaître les patrimoines

DÉFI N°3 : PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- O8 - Faire de l'agriculture un levier pour la transition écologique et climatique du territoire
- O9 - Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols
- O10 - Promouvoir un aménagement plus sobre et résilient
- O11 - Promouvoir l'efficacité énergétique
- O12 - Favoriser l'accessibilité du territoire et les mobilités durables

DÉFI N°4 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIÉ

- O13 - Développer une économie durable et innovante, respectueuse de l'humain et de l'environnement
- O14 - Renforcer l'économie de proximité en relocalisant les productions, les transformations et les consommations
- O15 - Faire du Vexin français une destination de slow tourisme en Ile-de-France

rents publics : appel à idées, réunions d'information, ateliers, etc. La Conférence du Vexin, organisée en février 2021, est venue clore ces temps d'échange en présentant un bilan objectif de la concertation, faisant état des consensus comme des points de dissensus. Le parc a ainsi identifié quatre « dilemmes » qui ont donné lieu, par la suite, à des ateliers dédiés, lors desquels les participants ont pu donner leur avis sur les parties rédigées de la charte :

La finalisation de l'écriture du projet de charte aura lieu cet hiver. Il est prévu de le présenter et de le faire valider en comité syndical au printemps 2022 ; puis de le faire valider par les instances régionales avant de solliciter l'avis du préfet de Région.

PNR VEXIN FRANÇAIS ■■■

POUR TOUTE QUESTION SUR LA PROCÉDURE, VOUS POUVEZ CONTACTER CLÉMENTINE LECHARTRE, CHARGÉE DE LA RÉVISION DE LA CHARTE, C.LECHARTRE@PNR-VEXIN-FRANCAIS.FR 01 34 48 66 19.



Vergers de la vallée de Chauvry



SYLVAIN DROCOURT,
POMOLOGUE.

Sylvain Drocourt a réalisé des inventaires des arbres fruitiers du PNR Oise-Pays de France. Pour cet article, trois sites ont été retenus de la vallée de Chauvry : Villiers-Adam, Chauvry et Béthemont-la-Forêt, qui viennent d'intégrer le périmètre d'action du PNR.

OUTRE DES CARTES avec le positionnement des différents vergers et rappel historique de leur présence au début du siècle, ces inventaires recensent de nombreuses variétés, tant en pommiers et poiriers que pruniers et autres fruitiers, et des arbres centenaires.

Des vergers pour la vie de tous les jours

Les fermes, de petite taille, n'étaient pas spécialisées dans une production, mais, au contraire, produisaient un peu de tout. Les arbres fruitiers faisaient donc partie intégrante de la vie économique locale. On ne s'en rend plus compte aujourd'hui, mais ces arbres étaient très importants dans la vie rurale : ils servaient à produire des fruits et de la boisson sous forme de cidre ou de poiré. Ils n'étaient pas plantés pour faire joli, ils étaient véritablement utiles et utilisés. Et ils étaient donc entretenus, c'est-à-dire fumés, taillés, protégés des animaux, voire même traités.

Villiers-Adam et les poiriers centenaires

On compte encore treize vergers dont quatre qui possèdent chacun une quarantaine de sujets. Si Villiers-Adam se place au troisième rang en nombre d'arbres recensés sur l'ensemble du territoire du PNR, la situation n'a rien de comparable avec celle de la fin du XIX^e et de la première partie du XX^e siècle. À titre de comparaison, il est intéressant de noter que dans la monographie de l'instituteur de Villiers-Adam, rédigée en 1899, il était indiqué qu'il y avait à cette époque 2 hectares de vignes et 10 hectares de vergers. Nous en sommes loin aujourd'hui ! Dans le recensement, une quinzaine de vieux poiriers et une douzaine de noyers ont été répertoriés le long des chemins. Ces arbres isolés contribuent au charme des paysages de la vallée de Chauvry. Ils ne seront pas éternels... mais il convient de les entretenir et de les protéger.

Chauvry

179 fruitiers ont été comptabilisés sur vingt sites, dont des poiriers centenaires (22^e place du PNR).

La route de Baillet à Chauvry était autrefois entièrement bordée de poiriers (photo ci-contre). Il n'en reste plus que dix.

La plantation départementale au lieu dit La Blanche Borne a été réalisée en 2005 avec des pommiers et des poiriers. Mais le site n'a pas été entretenu. Alerté, le technicien forestier du département s'est emparé du dossier et a réalisé le nettoyage des déchets, le broyage de la végétation envahissante ainsi que l'entretien des arbres fruitiers.

La poire d'Angleterre de Chauvry est une variété qui n'a jamais été trouvée ailleurs qu'à Chauvry. Bonne poire de table, elle est aussi excellente en confiture. On y trouve également la poire de Curé, comme dans toute la vallée.

MÉMOIRE D'AVENIR



Revaloriser les vergers

Le PNR Oise-Pays de France propose une aide technique et financière aux communes, associations et particuliers pour leur projet de plantation d'arbres fruitiers à travers le programme Verger. Concernant les projets communaux, il propose une aide financière à hauteur de 80 % pour l'achat des arbres et les travaux de plantation...

En fonction de la nature des projets, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 70 %.

La sauvegarde de ce patrimoine génétique est urgente

Il est primordial de sauvegarder un certain nombre de variétés qui concernent majoritairement des arbres dépérissants. Elle s'effectue par le prélèvement de greffons qui seront implantés sur de jeunes arbres destinés à être replantés dans un verger conservatoire.

Les variétés typiques de la vallée

La Chéron est une grosse pomme originaire de Montlignon, de floraison et maturité tardive.

La Jean Huré est une variété à cidre originaire de la vallée de Montmorency, très présente en vallée de Chauvry.

La Reinette Abry a été créée par un pépiniériste de Montlignon : jaune, sucrée, acidulée, excellente en pâtisserie.

La poire de Curé ou Belle Andrine est une excellente poire à cuire (trente-six poiriers ont été recensés à Béthemont).

La Charlot Goriot est une variété de prunes reine-claude qui pourrait venir de Frépillon.

Il existe une importante et remarquable diversité de poires à cuire et à poiré, dont les noms ne sont pas connus et qui n'ont pas pu être identifiées malgré les analyses génétiques.

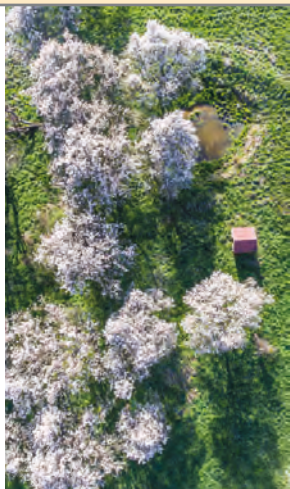
SYLVAIN DROCOURT ■■■

Béthemont-la-foret

229 arbres fruitiers ont été répertoriés, répartis sur vingt-huit sites. En nombre d'arbres, Béthemont se situe à la 15^e place du territoire du PNR OPDF.

Les arbres fruitiers recensés sont répartis sur tout le territoire de la commune, qui a la particularité de posséder encore un pré-verger en couronne immédiate du village, un grand préverger au lieu dit les Perruches et un vieux verger de pommiers au lieu dit les Coutumes.

En 2016, un verger communal de variétés locales a été planté à la sortie du village vers Bessancourt.



5



SYLVAIN DROCOURT